



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 6 décembre 2017

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, FARDOIT Jean, VITRY Sandrine, PREVOST Eric, PRUNIER Patrick, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle

Excusés : JANVIER Alain, CHENIN-HAUVILLE Anne, DE LA HITTE Edouard, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique

Secrétaire de séance : PRUNIER Patrick

Pouvoirs : Alain JANVIER donne pouvoir à Fabrice GLORIA  
Anne CHENIN-HAUVILLE donne pouvoir à Jean FARDOIT  
Edouard DE LA HITTE donne pouvoir à Guillaume CASTEL

### ORDRE DU JOUR

#### Admission en non-valeur

Les services du Trésor public nous ont transmis les états de reste à recouvrer. Lors d'une succession de poursuites infructueuses ou dans le cas de dossiers de surendettement, il est décidé de basculer ces créances en non-valeur, c'est-à-dire en perte pour la commune.

Un état de demande d'admission en non-valeur nous est parvenu pour le service assainissement de 265.92 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'admission en non valeur de la somme de 265.92 euros pour le service assainissement.

#### Vente ZH 48

M. le Maire relate un entretien avec M. Lhomer qui souhaite acquérir la parcelle ZH 48 qui correspond à l'ancienne usine de couture. Cette parcelle a une superficie de 8.749m<sup>2</sup>. Il souhaiterait créer un nouveau site pour son entreprise. Il a un projet de construction d'un bâtiment de stockage de matériel avec un coin bureau professionnel et un stockage extérieur de matériaux.

Le site est affecté par des servitudes définies dans l'arrêté préfectoral NOR1122-17-20-089 du 29 septembre 2017.

M. le Maire a informé M. Lhomer de ces servitudes.

M. le Maire donne lecture de la proposition d'acquisition de M. Lhomer qui s'élève à 7.500 euros. Le raccordement au réseau d'assainissement se fera par M. Lhomer.

M. Lhomer va établir une demande de permis de construire. L'octroi de ce permis confortera la vente de la parcelle.

Mme Hayère s'interroge sur la voirie et l'éventuelle nécessité de la goudronner.

Cette voie est de compétence intercommunautaire. Mais M. Lhomer nous a d'ores et déjà interrogé sur la possibilité de goudronner le triangle enherbé qui se trouve à l'entrée du chemin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition d'acquisition de la parcelle ZH 48 par M. Lhomer, ou la société qu'il représente, pour la somme de 7 500 euros.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **Avenant travaux de la mairie**

Lors des travaux de toiture de la mairie, l'entreprise Catelin a suggéré des travaux complémentaires. Ces travaux, non compris dans le devis initial, consiste en la démolition d'une cheminée, la remise en état de la cheminée restante, l'adaptation d'un chapeau en zinc au niveau de l'horloge, un renforcement de charpente et la remise en état de la cage d'escalier et d'une corniche. C'est travaux ont été validés au fur et à mesure par M. le Maire.

Il convient maintenant de valider l'avenant qui s'élève à 3 243 euros HT soit 3 891.60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de validant les travaux complémentaires réalisés par l'entreprise Catelin relatifs à la toiture de la mairie pour un montant de 3 243 euros HT soit 3 891.60 euros TTC.

## **Avenant travaux de l'église**

M. le Maire indique qu'un avenant va être proposé concernant les travaux de l'église. En effet, un plafond a été réalisé dans le local chaufferie alors qu'il n'était pas prévu au marché de base. Ce plafond permet une isolation phonique et thermique. Il permet aussi d'accéder à une trappe de visite qui se trouve en hauteur.

Pendant, l'avenant afférent n'est pas encore édité. Il sera présenté lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

## **CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 16 novembre dernier. Cette commission est composée des maires de la communauté de communes. Elle a pour but de définir les besoins financiers de la CDC liés aux transferts de compétences des communes.

M. le Maire donne lecture de ce rapport. A titre indicatif, la compensation due par la commune de Moulins-la-Marche à la CDC était de 33 000 euros pour 2016. Ce montant restera inchangé pour 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT du 16 novembre 2017 dans son intégralité.

## **Loi en faveur des communes et de la ruralité**

M. le Maire fait part au conseil municipal de la motion « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Cette motion vise une politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'adopter la motion présentée par l'AMRF.

## **Divers**

### **Convention Te61**

M. le Maire fait état du projet de convention proposé par le Te61 concernant le remplacement de la borne de recharge électrique qui a été endommagée par un agent communal.

Le devis de réparation est de 9 984 euros TTC. Ce sinistre va être pris en charge par notre assureur.

Il convient de signer cette convention pour le remplacement de la borne.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Te61 pour le remplacement de la borne de recharge électrique.

## **Participation cinéma soirée « Ados »**

Lors de la rencontre « jeunes » du 17 novembre dernier, il a été décidé de mettre en avant des actions destinées aux 10-17 ans de la commune. Il s'avère que le cinéma diffusait le vendredi 1<sup>er</sup> décembre un film à destination des « ados ». M. le Maire avait proposé que la commune finance la moitié du prix de la place soit 1.50€ par personne. Une invitation a été envoyée à chaque jeune. Un coupon nominatif justifie leur présence. 11 jeunes Moulinois ont assisté à la projection du film Deadpool.

Le montant dû au cinéma est donc de 16.50€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à la majorité, de verser une participation de 16.50€ au cinéma Entracte pour la participation de 11 enfants à la séance du 1<sup>er</sup> décembre.

Mme Hayère s'abstient.

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 5 décembre par lettre recommandée avec accusé de réception. Il s'agit d'une plainte de M. et Mme POITTE BONAFE résidents rue de l'Orme Forget, qui sont mécontents du traitement fait à leur haie et au talus de celle-ci. M. le Maire fera une réponse adaptée à ce courrier afin d'apporter des éléments concrets de réponse.

M. le Maire rappelle que l'arbre de Noël pour les enfants se déroulera le dimanche 17 décembre. Le film « Cigognes et compagnie » sera diffusé. Un goûter suivra la projection. Le Père Noël viendra ensuite apporter des cadeaux aux enfants !

Le bulletin municipal paraîtra la semaine prochaine. Merci à Mme Hayère et M. Prunier pour leur implication dans la rédaction du bulletin.

M. le Maire remercie aussi M. Michel pour la mise en place des illuminations de Noël.

L'immeuble HLM de la Sagim est démoli.

La construction des nouveaux logements dans le lotissement se poursuit. Des dégradations sur la voirie et les réseaux du lotissement sont malheureusement à déplorer.

L'immeuble Orne Habitat du 17 rue Jean Gabin est en cours de désamiantage.

Les travaux de l'ancienne gendarmerie (2 rue de l'ancienne école) débuteront en janvier. Les derniers locataires laisseront leurs logements pour le 15 décembre.

M. le Maire déplore que le magasin de fleurs soit toujours sans repreneur.

## **Questions diverses**

Mme Hayère souhaite savoir si l'horloge de la mairie fonctionne à nouveau.

M. le Maire indique être intervenu sur les aiguilles. Cependant l'axe qui relie l'horloge au mécanisme est tordu. Il convient de le redresser. Si cela n'est pas possible, il faudra envisager son remplacement.

Concernant les travaux de l'église, Mme Hayère se demande s'il y aura une reprise de peinture où se trouvait l'ancienne grille de ventilation à côté de la statue de la Vierge.

Un devis de restauration va nous être transmis en début d'année 2018.

M. Fardoit fait remarquer que les espaces verts de la maison médicale ne sont pas entretenus de façon consciencieuse. Les haies ne sont pas taillées. La Communauté de communes va être contactée à ce sujet.

Il a constaté des négligences lors de la location de la salle des fêtes. Les lumières restent parfois allumées toute la nuit, tout comme les chauffages. Une attention particulière sera portée lors des prochaines réservations.

On l'a aussi alerté sur les piétons qui longent la route de Soligny, le soir, sans lumière ni gilet réfléchissant. Il n'existe pas de chemin pour les piétons dans ce secteur.

M. Castel souhaiterait que certains panneaux de lieux-dits soient remplacés.

M. Prévost informe les membres du conseil municipal que le repas de la Ste Barbe aura lieu le 13 janvier prochain. Comme tous les ans, le vin d'honneur servi à la caserne des pompiers de Moulins sera offert par la municipalité.

Prochaine séance le 10 janvier 2018.

Levée de séance à 21h20.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

FARDOIT Jean

VITRY Sandrine

PRUNIER Patrick

PREVOST Eric

BOURCET Benoît

HAYERE Michelle